



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Commissariat de Neuilly-sur-Marne

Question orale n° 191

Texte de la question

M. Christian Demuynck attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire sur le manque de moyens de certains commissariats de police situés dans les quartiers difficiles, notamment celui de Neuilly-sur-Marne en Seine-Saint-Denis. Les forces de police qui sont au premier plan de la lutte contre la délinquance et la criminalité sont très attachées aux moyens qui leur sont accordés pour accomplir dans les meilleures conditions leurs missions. Parmi les opérations retenues dans le plan de relance pour la ville figure la rénovation du commissariat de police de Neuilly-sur-Marne. Cette décision de rehabilitation était attendue depuis de nombreuses années par les fonctionnaires de police, mais également par les habitants de la circonscription. En effet, le commissariat de police de Neuilly-sur-Marne, situé dans un quartier difficile, présente un état de vétusté avancé et un manque de moyens qui se traduisent par des difficultés pour les forces de police dans l'accomplissement de leur devoir dans des conditions décentes. Aussi lui demande-t-il quelle est l'enveloppe budgétaire qui a été octroyée pour cette rehabilitation et quand le commissariat de Neuilly-sur-Marne pourra en bénéficier.

Données clés

Auteur : [M. Demuynck Christian](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 191

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1993, page 6244

Réponse publiée le : 26 novembre 1993, page 6387

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 novembre 1993